



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30/10/2024

Convocation du 22/10/2024

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 30/10/2024 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11

Absents excusés : 04

Absents non excusés : 00

Vote par procuration : 02

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de conseillers votants : 09

PRÉSENTS : Antoine ERNST – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel –  
FEIERABEND Florence – FOIS Jean — HOUPERT Bertrand –  
GAROFALO Alexandro

ABSENTS EXCUSÉS : HAUDRY Philippe — MANGIN Isabelle  
SCOVRON Charlène - ZIMMERMANN Bernard -

PROCURATION : HAUDRY Philippe à ERNST Antoine – SCOVRON  
Charlène à Christophe DUMONS

Secrétaire de séance : DUMONS Christophe

**Mr Guillaume Ritz, technicien ONF a été invité pour présenter le bilan d'exploitation 2023 de la forêt communale et répondre aux questions posées par l'assemblée concernant l'exploitation forestière communale.**

### DCM 50/2024

**OBJET : Participation exceptionnelle au frais de fonctionnement du périscolaire de la commune de Francaltroff**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Monsieur le Maire expose la demande de la commune de Francaltroff pour une participation aux frais de fonctionnement du périscolaire de leurs écoles maternelle et primaire où sont scolarisés une partie des élèves en maternelle et en primaire résidant de Lening.

Aussi, comme l'an passé à titre exceptionnel, le maire propose de verser une participation de 5000€ pour l'année scolaire 2023/2024.

Après délibération, le conseil municipal décide le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 5000€ en faveur de la commune de Francaltroff.

Adopté à l'unanimité des membres présent

**Objet : Tarif de location du foyer au 1 janvier 2025**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Faisant suite à l'actualisation de la grille tarifaire décidée en novembre 2023, le maire propose de maintenir celle-ci pour l'année 2025.

<b>GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ANNEE 2025</b>			
<b>AVEC CHAUFFAGE</b>	<b>Membre du Comité</b>	<b>Avec carte du Foyer</b>	<b>Sans carte du Foyer</b>
<b>BAPTEME, BANQUET, COMMUNION, MARIAGE, FETES FAMILIALES OU PRIVEES</b>	140 €	180 €	205 €
<b>MANIFESTATIONS DIVERSES : APERITIF - VIN D'HONNEUR - CAFE - REUNONS (OCCUPATION DE 6H MAXIMUM)</b>	115 €	150 €	175 €
<b>SANS CHAUFFAGE</b>	<b>Membre du Comité</b>	<b>Avec carte du Foyer</b>	<b>Sans carte du Foyer</b>
<b>BAPTEME, BANQUET, COMMUNION, MARIAGE, FETES FAMILIALES OU PRIVEES</b>	120 €	145 €	170 € r l
<b>MANIFESTATIONS DIVERSES : APERITIF - VIN D'HONNEUR - CAFE - REUNONS (OCCUPATION DE 6H MAXIMUM)</b>	90 €	115 €	140 €

Les conseillers après délibération :

- décident le maintien de la grille tarifaire, en vigueur depuis janvier 2024, pour la location de la salle des fêtes pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de l'année 2023.**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 ? de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif soit celui du SIA Léning-Francaltroff pour le collectif, la Communauté des Communes du Saulnois pour le non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du ce rapport, le conseil municipal :

- **Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif des communes de Léning et Francaltroff.**

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 53/2024

**OBJET : Etat de prévision des coupes.**

**Classification : 8.8 Environnement**

Le Maire présente aux Conseillers l'état de prévision des coupes pour l'année 2023-2024 proposé par l'ONF.

Parcelles	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Volume total	Recettes Escomptées €
	Feuillus	Feuillus		
	M3	M3	M3	Euros
COUPES A FACONNER				
4.a, 5, 1 - BF	60	107	167	11288
Totalités				
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>107</b>	<b>167</b>	<b>11288</b>
CESSIONS AUX PARTICULIERS				
	FEU M3		Volume total	Recettes Escomptées €
4.a, 5, 1 - CVD	63		63	629
8.b - CVD	35		35	351
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>		<b>98</b>	<b>980</b>

Les conseillers après délibération :

- acceptent l'état de prévision des coupes présenté par l'ONF pour une recette brute en fonctionnement de **12268€ brut**.

- acceptent la réalisation de l'ensemble de ces travaux pour 2024/2025 et autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### DCM 54/2024

**OBJET : Travaux d'exploitation 2024/2025 en ATDO**

**Classification : 8.8 Environnement**

Monsieur le Maire présente les devis d'assistance technique à donneur d'ordre présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation et de débardage, travaux de cubage classement, travaux d'exploitation de stères et de bois de chauffage à réaliser en ATDO pour l'année 2024/2025 :

Les honoraires d'ingénierie pour ces travaux d'exploitation s'élèvent à : **1083€ ht**

Les honoraires pour travaux de cubage/classement s'élèvent à : **574€**

Les travaux d'exploitation de stères en ATDO : **235€**

Matérialisation des lots de bois de chauffage : **312€**

Réception des lots de bois de chauffage : **170€**

**Le total estimé est de 2374€ ht**

Le conseil municipal, après délibération,

- Accepte le devis des travaux d'exploitation 2024/2025 pour un montant total de 2374,30€ HT soit 2849,16€ TTC
- Autorisent le Maire à signer les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 55/2024**

**OBJET : Choix des prestataires pour les travaux d'exploitation 2024/2025**

**Classification : 8.8 Environnement**

Compte tenu que le représentant de l'une des entreprises a un lien de parenté avec le Maire, ce dernier se retire de la séance pour cette délibération.

Le premier adjoint présente les devis concernant les travaux d'exploitation (bûcheronnage et débardage) pour l'année 2024/2025 remis par les entreprises Helstetter SAS, ETA Roth, Eric Kany, AWF et Hen .

Le conseil municipal après délibération :

Retient le devis de l'entreprise Hen sis au Val de Guéblange pour les travaux ci-dessous :

- Abattage / façonnage bois d'œuvre : 13.00€ H.T le m3.
- Abattage / façonnage bois d'industrie : 14.00 € H.T le m3.
- Façonnage bois de stère : 30.00 € H.T le stère.
- Heure bucheron : 50.00 € H.T l'heure

Retient le devis de l'entreprise AWF sis à GARREBOURG pour les travaux ci-dessous :

- Débardage bois d'œuvre : 11.50€ H.T le m3
- Débardage bois d'industrie : 13.50 € H.T le m3
- Heure de tracteur : 80.00 € H.T l'heure.

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 56/2024**

**OBJET : Bois de chauffage façonné-débardé.**

**Classification : 8.8 Environnement**

Le maire expose à l'assemblée l'évolution du marché des bois industriels utilisés également pour produire le bois de chauffage ainsi que les coûts d'exploitation pour le bois de chauffage qui sont en forte progression.

Aussi depuis quelques années, les prix de vente fixés pour le bois de feu ne permettent plus d'obtenir le même niveau de marge que celui de la vente directe du bois industriel aux marchands de bois.

De ce fait la commune se prive de ressource et pour l'année 2024 cela représentait plus de 2000€. Par ailleurs, cette situation n'est pas cohérente et équitable entre les foyers qui achètent du bois communal et les autres qui se chauffent au fuel ou à l'électricité.

Face à cette évolution, de nombreuses communes des alentours, ont donc opté de ne plus proposer du bois de chauffage en stère et cette tendance s'accroît.

Aussi, le maire propose à l'assemblée de ne plus effectuer de bois de chauffage en stères pour les particuliers.

**Toutefois, le maire propose d'expérimenter pour l'année 2024/2025, la vente d'un lot de bois d'industriel d'une contenance soit de 5 m3 ou soit de 10 m3 par foyer. Ces lots de bois seront débardés en lisière de forêt.**

**Pour la saison 2024/2025, le volume total de bois d'industrie est évalué à 107 m3.**

**Le prix de vente est fixé à 60€ le m3 et les réservations fermes devront être faites pour le 30 novembre 2024.**

Après délibération, les conseillers décident :

- de ne plus commercialiser aux particuliers du bois de feu en stère
- de proposer la vente de bois industriels débardés en lisière de forêt soit en lot de 5m3 ou en lot de 10m3 aux habitants de Léning dont le volume total disponible sera d'environ 107m3. Le prix du m3 est fixé à 60€ le m3 et la date limite de réservation est fixée au 30 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 57/2024**

**OBJET : Fixation du prix de la vente des menus-produits pour l'année 2024/2025**

**Classification : 8.8 Environnement**

Le maire rappelle que la vente du bois provenant des Menus-Produits est réservée exclusivement aux habitants de Léning pour leur consommation personnelle.

Après délibération, le Conseil fixe le prix de la vente de bois provenant des menus-produits à 10,00€ stère pour 2024/2025.

Une information sera distribuée aux habitants de la commune avec un délai de réponse fixé au **15 décembre 2024**.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DCM 58/2024**

**OBJET : Etat d'assiette pour l'année 2026.**

**Classification : 8.8 Environnement**

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état d'assiette pour l'exercice 2026.

<b>GROUPE</b>	<b>Unité de gestion UG</b>	<b>Surface travaillée (HA)</b>	<b>Peuplement</b>	<b>Type de produits dominants</b>	<b>Dévolution des produits</b>
Amélioration	12	3,65	Chêne et Feuillus	BO	Façonné
Amélioration	2	3,32	Chêne et Hêtres	BO	Façonné
Amélioration	3	3,09	Chêne et Hêtres	BO	Façonné
Régénération	14-a	2,19	Hêtre et Feuillus divers	BI	Façonné
Régénération	16	4,84	Chênes	BI	Façonné

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte les prévisions de coupes pour 2025
- Autorise le Maire à signer l'état d'assiette 2025

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 59/2024

### **Objet : Programme prévisionnel des travaux 2025**

#### **Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le maire présente aux conseillers le programme prévisionnel des travaux 2025 selon les propositions effectuées tout au long de l'année écoulées et les opportunités d'obtention de subventions.

- Prolongation du cheminement piéton vers l'immeuble Klein intégrant l'effacement des réseaux secs (reliquat travaux 2024)
- Création d'un cheminement piéton rue du Moulin entre les immeubles Chaudet et Seichepine (intersection avec la rue des jardins)
- Prolongation du cheminement piéton rue de l'Ecole jusqu'à la dernière maison récemment construite
- Installation d'un columbarium, d'un poste « Jardin du Souvenir », d'un poste caveau/ossuaire

Par ailleurs, le maire propose qu'une étude soit réalisée pour l'éclairage du cheminement piéton entre Léning et Francaltroff ainsi que celui menant vers le quartier de la Gare.

Après délibération, les conseillers votent à l'unanimité le programme prévisionnel des travaux 2025 décrits ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## DCM 60/2024

### **Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour la création d'un cheminement piéton rue de l'Albe**

#### **Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le maire rappelle aux conseillers le programme des travaux 2024, validé lors de la séance du 20/9/2023.

A cet effet, il propose de déposer une demande DETR/SDIL pour la prolongation du cheminement piéton rue de l'Albe, menant à l'immeuble Klein qui donne accès à la boucle du circuit pédestre des éoliennes menant vers les communes de Nelling et de Gréning.

A cet effet, le maire propose le plan de financement comme suit :

- Subvention Région GE : 35% de 143720€ ht soit 50302€
- Subvention DETR : 20% de 143720€ ht soit 28744€
- AMISSUR : 11% de 143720€ ht soit 15000€
- Part à la charge de la commune : 34% de 143720€ ht, soit 49674€ financé par emprunt et fonds libres

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Sollicite l'octroi d'une aide DETR/DSIL de 28744€
- Valide le plan de financement proposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents

## DCM 61/2024

### **Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour l'installation d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire**

#### **Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le maire expose aux conseillers que les 6 du columbarium du cimetière sont prises. De ce fait, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un nouveau columbarium composé de 6 cases à côté de l'existant.

Par ailleurs il est nécessaire et conformément aux textes en vigueur de disposer d'un poste jardin du souvenir ainsi qu'un poste caveaux/ossuaire.

Le coût total de ces installations, selon un devis établi par la Sté Granimond s'élève à 13471€ hors taxes.

A cet effet, le maire propose le plan de financement comme suit :

- Subvention DETR de 40% soit 5388€
- Part à la charge de la commune : 60% soit 8083€ hors taxe

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et à l'unanimité, le conseil municipal

- Sollicite l'octroi d'une aide DETR
- Valide le plan de financement proposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **DCM 62/2024**

**Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour l'installation d'une passerelle « mobilité douce »**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le maire précise que dans le cadre de la création du cheminement piéton entre le secteur bas et le secteur haut de la rue du Moulin, séparé par le ruisseau Ackerbach, il est nécessaire de prévoir l'installation d'une passerelle permettant aux piétons de franchir en toute sécurité le ruisseau.

Le coût d'installation de cette passerelle s'élève à 18000€ ht, selon l'estimatif établi par notre bureau d'études, le cabinet Lambert.

A cet effet, le maire propose le plan de financement comme suit :

- Subvention DETR de 40% soit 7200€
- Part à la charge de la commune : 60% soit 10800€ hors taxe

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et à l'unanimité, le conseil municipal

- Sollicite l'octroi d'une aide DETR/DSIL
- Valide le plan de financement proposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents

#### **DCM 63/2024**

**Objet : Convention Energiquelle.**

**Classification : 7.1 Décision budgétaire**

Le maire évoque aux conseillers que la convention d'occupation du domaine public communal à titre précaire et révocable établie entre la SARL EnergieQuelle et la commune de Léning pour l'accès à l'éolienne située sur le ban de Léning est arrivée à son terme le 30 juin 2024.

A cet effet, la SARL EnergieQuelle propose d'établir une nouvelle convention reprenant les mêmes termes que celle échue pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2028.

Le montant de redevance mensuelle sera identique, 150€ mensuel

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise le maire à signer la convention citée ci-dessous

Adopté à l'unanimité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire  
Antoine ERNST*